

N° 06_09_07_26

République
Française

Département de la
Lozère

Arrondissement de
Mende

C.DE C. DES
HAUTES TERRES
DE L'AUBRAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf juillet, à 20h30, le conseil communautaire légalement convoqué le 02/07/2026 s'est réuni au Centre Permanent de la Photographie – Route d'Albaret le Comtal – 48310 FOURNELS sous la présidence de Michel GUIRAL, Président

Membres en exercice : 33 – Présents : 23 - Votants : 25

Présents :

Michel GUIRAL, Eve BREZET, Michel ROUZAIRE, Olivier PRIEUR, Jessica PAGES-CARTIGNY, Michel POULALION, Marie-France PROUHEZE, Alain ASTRUC, Alain BRUN, Nicole DALLE-SALLES, Sabine DOUMERGUE-REAU, Bernard BEAUFILS, Eric MAURY, François HERMET, Vincent HERMET, Laurence JAILLET, Daniel LONGEAC, Pierrette MARTIN, Emmanuel PIGNOL, Sophie RIEUTORT, Virginie ROSSIGNOL, Martine SOULIER, Géraldine VELAY

Représentés :

Bernard BASTIDE donne pouvoir à Virginie ROSSIGNOL, Jean-François MONTIALOUX donne pouvoir à Michel GUIRAL

Absents :

Vanessa ASTIER, Frédéric FLORANT, Denis GRAS, Eric MALHERBE, Elise MALAVIEILLE, Céline PERIGAUD, Laurent PRAT, Laurent CREPIN

Secrétaire de séance : Olivier PRIEUR

Création de la commission pour la réhabilitation et la gestion du château de Fournels

VU l'arrêté préfectoral N°PREF-BRCL-2016-335-0003 du 30 novembre 2016 portant création du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de Communes des Hautes Terres, de la Communauté de Communes Aubrac Lozérien, étendue à la Commune Nouvelle Peyre en Aubrac ;

VU l'arrêté préfectoral N°PREF-BRCL-2016-332-0008 du 27 décembre 2016 portant modification de l'arrêté préfectoral N°PREF-BRCL-2016-335-0003 du 30 novembre 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral N°PREF-BRCL-2019-070-005 du 11 mars 2019 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

CONSIDERANT qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres » ;

CONSIDERANT qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;

CONSIDERANT qu'à la suite de l'accord pour la réalisation de la phase 3 « *faisabilité et pré-programmation d'un scénario choisi* » de l'étude conduite par le cabinet Maîtres du Rêve, il convient de créer une commission qui permettrait de suivre l'avancement de ce dossier ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour)
DECIDE DE CREER une commission thématique intercommunale : **REHABILITATION ET**
GESTION DU CHATEAU DE FOURNELS

PROCLAME le Président et membres de ces commissions :

Président : M. Michel GUIRAL

Membres : Mme Sabine DOUMERGUE-REAU, M. Michel POULALION, Mme Eve BREZET,
M. Bernard BASTIDE, Mme Sophie RIEUTORT, M. Olivier PRIEUR, M. Michel ROUZAIRE et
Mme Jessica PAGES-CARTIGNY

Le Président, M. Michel GUIRAL

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans
un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Président
M. Michel GUIRAL

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance
M. Olivier PRIEUR

